

1- Voie douce Saint-Jean-de-la-Haize/Ponts : loi sur l'eau :

Dans le cadre de la création de la voie douce en parallèle à la route départementale N° 31 entre Ponts et Saint-Jean-de-la-Haize, le bureau d'étude Execo est sollicité pour la réalisation du dossier relatif au code de l'Environnement (dossier loi sur l'eau article L 214-1 et suivants du code de l'environnement) notamment vis-à-vis des travaux en lit mineur, en lit majeur, de la dérivation et de la couverture d'un ruisseau affluent du fleuve côtier « la Sée » et de travaux en zone humide.

La mission du Bureau d'études Execo environnement s'étend sur les aspects réglementaires, particulièrement ceux liés aux milieux aquatiques et humides, ainsi que la participation à l'étude des incidences et mesures compensatoires proposées dans le cadre du dossier. Les investigations du terrain porteront dans le périmètre du site du projet et ses abords immédiats.

Après présentation le projet d'étude Execo, la municipalité émet un avis favorable à l'aménagement de cette voie douce. Cette étude est estimée à 4134€ TTC et à partager financièrement avec Saint-Jean-de-la-Haize à hauteur de 50% chacun.

2- Lotissement de la source :

Voie de substitution : portion en enrobé à chaud

Dans le cadre des estimations du lotissement de la Source, le Conseil municipal a retenu la somme de 34000€ au Budget Primitif 2016.

Aussi, avant de lancer la consultation d'entreprises et de l'attente de la soude de 65 500€, Monsieur le Maire propose d'y ajouter l'inscription des enrobés à chaud depuis le carrefour voie de substitution/ route départementale dont la longueur est de 375m environ sur une largeur en enrobés de 4.75m, les accotements seront traités en bicouche.

De plus, Monsieur le Maire propose également d'envisager dans ce même cadre d'y ajouter la mise en place d'enrobés à chaud depuis le lotissement de la Fosse Cordon jusqu'à la route de Villedieu. Là aussi, les accotements seront traités en bicouche.

Après discussion, le Conseil municipal décide de lancer l'avant-projet par le biais du Cabinet SEGUR.

3- Préétude cheminement piétonnier route départementale 911e :

La Commission « travaux voirie » a émis des sujétions concernant la réalisation d'une allée piétonnière ou d'un trottoir en bordure de la Route départementale N° 911^e, en agglomération.

Délibération

Le Conseil municipal souhaite engager une préétude pour l'aménagement d'un trottoir en trois phases successives. En effet, ce secteur est très sensible tant au niveau de la sécurité des piétons qu'au niveau des eaux pluviales. Le Cabinet SEGUR sera consulté. Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

4- Subventions 2016 :

La commune de PONTS a délibéré pour le versement des subventions 2016 pour un montant total de 1541€.

5- Affaires diverses :

- **PLU d'Avranches** : Le 6 février 2016, la Communauté de communes Avranches-Mont Saint Michel, compétente en matière de documents d'urbanisme, a délibéré sur l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Avranches. La commune de Ponts dispose d'un délai de trois mois pour émettre un avis sur ce plan.

La municipalité a émis les remarques et observations suivantes :

Concernant le point 2.3 du PADD, Les communes de Ponts et Saint Jean de la Haize réaliseront cette année une voie douce. Aussi, une connexion à partir de la limite d'Avranches-Ponts contribuerait à pérenniser une voie douce jusqu'à l'église Saint Etienne d'Avranches.

Au sujet du point 6.6 du PADD, la commune de Ponts souhaite et confirme son soutien favorisant les déplacements de transport public intercommunaux.

Pour finir, le point 4.5 du PADD, la gestion des eaux pluviales au niveau du ruisseau « La Guérinette » pose depuis de très nombreuses années des dysfonctionnements qui occasionnent des inondations qui devront faire l'objet d'une étude sérieuse.

Le conseil municipal de PONTS, à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'ensemble du Plan Local d'Urbanisme d'AVRANCHES.

Prochain Conseil le 26 mai 2016